

15ème législature

Question N° : 32567	De Mme Élodie Jacquier-Laforge (Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > interruption volontaire de grossesse	Tête d'analyse > Interruption volontaire de grossesse	Analyse > Interruption volontaire de grossesse.
Question publiée au JO le : 29/09/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le taux de recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Le 24 septembre 2020, la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié une étude qui montre que, en 2019, le nombre d'IVG a atteint son plus haut niveau depuis 30 ans (232 200 IVG). Les femmes de 20 à 29 ans sont les plus concernées par l'IVG, mais l'augmentation est plus notable chez les femmes trentenaires depuis les années 2010. La hausse est la plus marquée chez les 30-34 ans. À l'inverse, sur la même période, le taux de recours diminue chez les femmes de moins de 20 ans. Les taux de recours varient du simple au triple selon les régions. Et ce sont les femmes aux revenus les plus faibles qui ont plus souvent recours à l'IVG. Ces chiffres révèlent des inégalités d'accès aux soins et à l'information. Elle lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin d'améliorer la situation de ces femmes.